

Montant de la prise en charge de la participation familiale
(Tarification à compter de l'année scolaire 2023/2024)

NOM DE LA STRUCTURE :

Intercom Bernay Terres de Normandie

	TARIF REGIONAL (Pour abonnement scolaire routier et/ou ferroviaire)		PARTICIPATION ORGANISME FINANCEUR (en atténuation du tarif régional à la charge des familles) A COMPLETER par l'IBTN	
	Jusqu'à 500 €	Au-delà	Jusqu'à 500 €	Au-delà
Quotient familial				
Collège	65 €	130 €	15€	30 €
Lycée/CFA/Maison familiale et rurale	65 €	130 €	15 €	30 €
Ecole maternelle	32,50 €	65 €	32,50 €	65 €
Ecole élémentaires	32,50 €	65 €	32,50 €	65 €
Interne Nomad car	32,50 €	65€	7,50 €	15 €
Interne Nomad SNCF	65 €	130 €	15 €	30 €
Observations complémentaires relatives notamment à des critères spécifiques de prise en charge				



Date : 4 avril 2023
Cachet – Signature : **Le Président, Nicolas GRAVELLE**